



Commission de Gestion des Taxes Fixes

Boulevard Carl -Vogt 102/ 1205 Genève

Tél: 022/379.87.99

E-mail: taxesfixes@unige.ch

Site Web: <https://agora.unige.ch/cgtf/>

**Rapport d'activité de la Commission de
Gestion des Taxes Fixes pour l'année
académique 2018-2019**

Table des matières

| | | |
|-----|--|----|
| 1. | Introduction..... | 2 |
| 1.1 | Prestations de la CGTF..... | 2 |
| 1.2 | Critères | 3 |
| 1.3 | Composition de la Commission | 3 |
| 2. | Evolution des subventions et du fonds | 4 |
| 2.1 | Subventions ordinaires..... | 4 |
| 2.2 | Subventions extraordinaires | 4 |
| 2.2 | Etat du fonds | 5 |
| 3. | Projets soutenus par la Commission | 6 |
| 3.1 | Conférences, débats et rencontres | 6 |
| 3.2 | Théâtre, spectacles et expositions | 7 |
| 3.3 | Voyages d'études | 8 |
| 3.4 | Journaux et parutions..... | 9 |
| 4. | Refus de subventions et recours | 10 |
| 5. | Réflexions et actualité de la Commission..... | 10 |
| 5.1 | Ouverture d'un second poste de secrétaire..... | 10 |
| 5.2 | Règlement de la CGTF | 11 |
| | Voyages d'études | 11 |
| | Matériel pérenne..... | 12 |
| | Marrainage de projets..... | 12 |
| | Budget des projets..... | 12 |
| 5.3 | Changement de présidence..... | 12 |
| 5.4 | Plateforme AGORA..... | 12 |
| 6. | Conclusion | 13 |

1. Introduction

La Commission de Gestion des Taxes Fixes (ci-après nommée « Commission » ou « CGTF ») est un organe prévu par le statut de l'Université (ci-après nommé « statut ») dans son article 86. La Commission a pour tâche de gérer un fonds constitué par une part de CHF 9.50 perçue sur les CHF 65.- de taxes fixes semestrielles payées par les étudiant.e.x.s et assistant.e.x.s immatriculé.e.x.s à l'Université de Genève. Ce fonds est dévolu à l'aide aux associations d'étudiant.e.x.s et d'assistant.e.x.s dans la gestion de leurs activités courantes, ainsi qu'au financement de diverses activités associatives ayant un rapport avec la vie universitaire. Le statut prévoit en outre que son fonctionnement général est régi par un règlement (ci-après « règlement ») adopté par l'Assemblée de l'Université (art. 85 al. 4 statut).

La Commission doit par ailleurs soumettre un rapport d'activité annuel à l'Assemblée de l'Université pour approbation. Le présent document prend en compte les mouvements financiers du fonds DIP COFI concernant la période allant du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.

1.1 Prestations de la CGTF

Deux types de subventions peuvent être octroyés par la CGTF : les subventions ordinaires, qui sont allouées aux associations reconnues par le rectorat de l'Université de Genève et sont proportionnelles à leur nombre de membres ; et les subventions extraordinaires, qui sont destinées au financement de projets spécifiques, et sont octroyées sur présentation d'un dossier décrivant le projet et le montant demandé. Diverses prestations destinées à l'ensemble des associations (casiers de stockage, salle de réunion, photocopieuse) sont également réglées par ce fonds. Les coûts de l'entretien des locaux des associations, situés au 102 boulevard Carl-Vogt, sont aussi pris en charge grâce à ce fonds.

Le secrétariat offre un suivi des dossiers aux associations qui déposent une demande de subvention. Ce suivi consiste en des conseils généraux pour l'élaboration des demandes, ainsi qu'en des conseils comptables pour la reddition des comptes des associations. Ce travail est primordial et doit être reconduit chaque année auprès des associations, dont les comités changent annuellement. Il est malheureusement courant que les documents remis au secrétariat soient incorrects ou incomplets. Les secrétaires essaient alors de rencontrer individuellement les personnes actuellement en charge de la trésorerie, afin de faire un point sur leurs

connaissances comptables et de fournir la formation nécessaire à la reddition des comptabilités ordinaires et extraordinaires.

Le secrétariat offre également tout type de renseignements sur l'organisation des associations et sur le fonctionnement de la Commission. Cette dernière prend donc régulièrement soin d'informer les associations et leurs membres de la possibilité de contacter le secrétariat en cas de questions.

1.2 Critères

Chaque année, la Commission applique le plus strictement possible les critères de versement des subventions, ordinaires comme extraordinaires. Ainsi, toute association doit nécessairement remplir les critères suivants :

- La comptabilité ordinaire de l'année académique précédente doit avoir été approuvée par le secrétariat de la CGTF et par le service de la comptabilité de l'Université.
- La comptabilité de chaque subvention extraordinaire accordée par la Commission pour un projet précédent doit, elle aussi, avoir été approuvée par ces deux instances de contrôle. De plus, un compte rendu écrit expliquant l'utilisation faite de la subvention accordée doit être approuvé par le secrétariat de la CGTF.

Les critères concernant spécifiquement les subventions extraordinaires sont détaillés dans les articles 17 à 27 du règlement de la Commission.

1.3 Composition de la Commission

La commission était jusqu'en 2019 composée de cinq membres : un.e assistant.e.x et trois étudiant.e.x.s, tout.e.x.s élu.e.x.s par l'Assemblée de l'Université (art. 1 règlement) pour une période de deux ans renouvelable, ainsi que d'un.e représentant.e.x du rectorat, qui bénéficie d'une voix consultative. En 2019, la composition de la CGTF s'est vue renouvelée avec l'ouverture d'un second poste de secrétaire (les raisons de l'ouverture de ce nouveau poste sont détaillées dans la section 5.1 de ce rapport). Ainsi, Mme Hélène Widmann est entrée en fonction au mois de mai 2019 en qualité de secrétaire permanente de la CGTF. Fin octobre 2018, M. Sebastian Zelada, membre étudiant, et M. Paulos Asfaha, membre assistant, quittent tous deux la Commission et se font respectivement remplacer par M. Jonas Tarazi et M. Luca Perrig. Au printemps 2019, M. Rafael Boudjkhi entre en fonction en tant que membre étudiant, remplaçant

Mme. Nadège Pfister. Mme Piera Dell’Ambrogio, adjointe de direction à la division de la formation et des étudiant·e·x·s (DIFE), représente toujours le rectorat, ainsi que M. Mathieu Crettenand, adjoint au Rectorat, son suppléant.

2. Evolution des subventions et du fonds

2.1 Subventions ordinaires

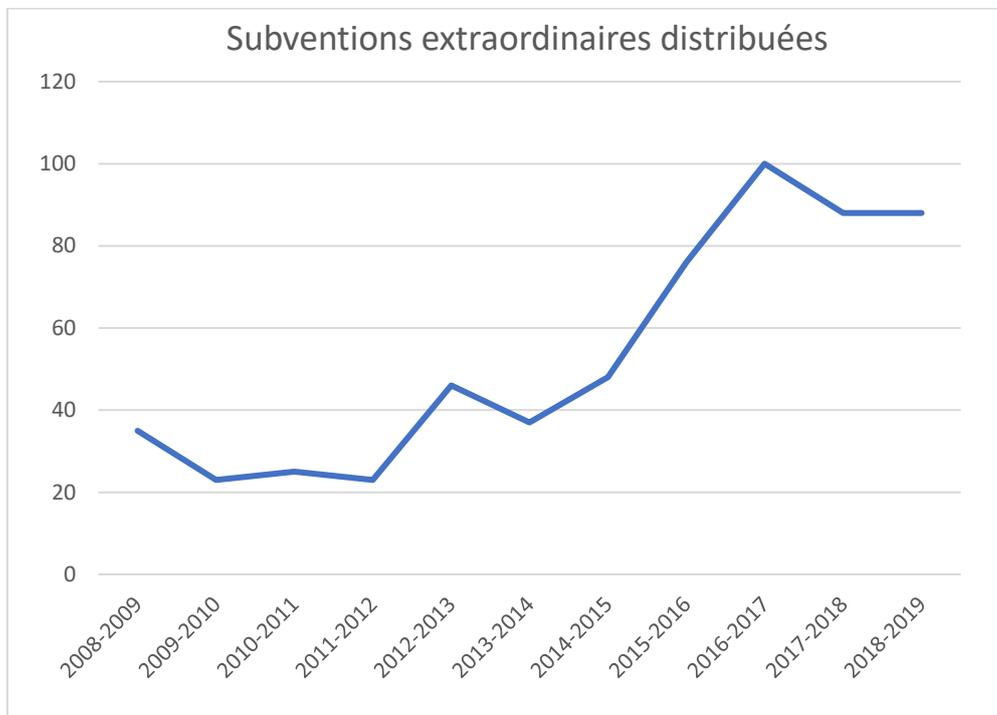
Les subventions ordinaires sont destinées aux frais de fonctionnement courant des associations reconnues par le rectorat de l’Université de Genève. Chacune d’entre elles touche une base annuelle de 300 CHF, à laquelle vient s’additionner 5 CHF par membre inscrit.e.x. Les subventions ordinaires sont donc représentatives du nombre d’associations reconnues par le rectorat de l’Université de Genève, ainsi que du nombre d’étudiant.e.x.s prenant part à leurs activités. Elles constituent un bon indicateur de l’état général du monde associatif universitaire. Néanmoins, les subventions extraordinaires permettent de mieux saisir sa vivacité car elles correspondent au nombre de projets effectivement organisés.

Lors de l’année académique 2018-2019, 33 associations ont touché une subvention ordinaire, ce qui constitue une augmentation de 3% par rapport à la l’exercice précédent. Ceci s’explique par le fait que deux nouvelles associations se sont vues reconnues par le rectorat de l’Université de Genève, et bénéficient donc désormais des subventions ordinaires : L’AÉLiCo (Association des Étudiant·e·s en Littérature Comparée) et l’AELLA (Association des Étudiant·e·s en Langue et Littérature Anglaises).

2.2 Subventions extraordinaires

Le nombre de subventions extraordinaires distribuées par la CGTF lors de l’année académique 2018-2019 est de 88. Il confirme la tendance à la stabilisation observée après une forte croissance entre 2012 et 2017. À titre de comparaison, durant la décennie 2000-2010, le plus grand nombre de subventions distribuées était celui de l’exercice 2005-2006, et s’élevait à 38. Cette nette augmentation, déjà constatée dans les rapports d’activité précédents, constitue l’une des raisons de l’ouverture d’un second poste au secrétariat de la Commission (voir section 5.1).

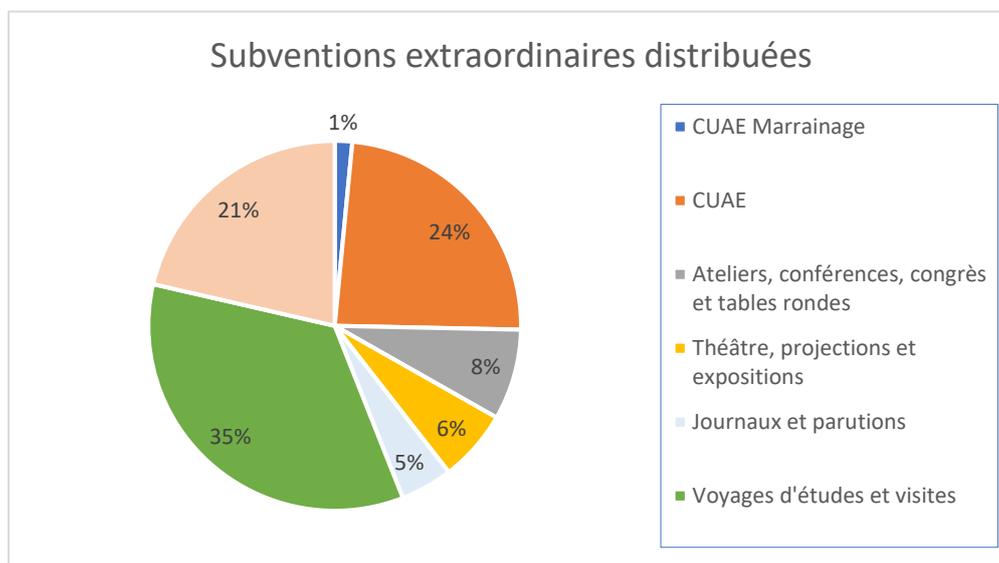
À noter également que l'exercice 2018-2019 a vu l'enregistrement de 5 nouvelles associations (Innovation Time, Itag, Law Career Start, Ma ville Jardin et Odysée), un autre indicateur du dynamisme de la vie associative étudiante.



2.2 Etat du fonds

La Commission s'efforce de maintenir des réserves supérieures à 70'000 CHF afin d'éviter que ses comptes ne deviennent déficitaires, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la vie associative de l'Université. À l'issue de l'exercice 2018-2019, la réserve s'élève à 92 472,79 CHF, ce qui constitue une diminution de 15% par rapport à l'exercice précédent. Le fonds est cependant sujet à de fortes variations d'année en année, et cette baisse n'est pas à interpréter comme annonciatrice d'un déficit futur.

3. Projets soutenus par la Commission



Durant l'exercice 2018-2019, la CGTF a accordé des subventions extraordinaires à des projets variés, représentatifs de la diversité de l'activité associative au sein de l'Université de Genève. Ci-après, vous trouverez une liste non exhaustive des projets ayant reçu un soutien de la part de la Commission.

3.1 Conférences, débats et rencontres

L'un des piliers de l'activité des associations au sein de l'Université consiste en l'organisation de conférences, colloques et débats. Le nombre et la diversité des événements de ce type ayant eu cours lors de l'exercice 2018-2019 montrent la motivation émanant du corps étudiant à promouvoir les débats d'idées et la diffusion de la connaissance scientifique.

PHILEAS (Association des étudiant-e-s en philosophie de l'Université de Genève) a organisé la 28ème édition de son *Cycle de Conférences*, un événement ayant pour but d'informer les étudiant.e.x.s sur l'état actuel de la recherche en philosophie. Furent accueillis lors de cette série d'événements les philosophes Angela Martin (Fribourg), Frédérique de Vignemont (Paris), Peter Lamarque (York), Juliette Vazard (Genève) et Alain Pe-Curto (Yale).

L'AEMAP (Association des Etudiant-e-s en Master de Management et Administration publique de l'Université de Genève) a organisé une conférence sur le thème de la communication de crise

au sein d'une administration publique, avec comme invité Jean-Christophe Sauterel, directeur prévention et communication de la Police Cantonale Vaudoise.

L'AMAGE (Association du Monde Arabe de l'Université de Genève) a reçu le soutien de la Commission pour l'organisation d'une conférence en présence de Georges Corm, ministre des Finances du Liban entre 1998 et 2000. Cette conférence portait sur l'absence de travail de mémoire à la suite de la guerre civile qu'a connu le pays entre 1975 et 1990.

Rethinking Economics, un réseau étudiant international promouvant le pluralisme économique, a organisé un cycle de conférences intitulé « De la critique de l'économie à l'économie critique ». Dans ce cadre ont été accueilli.e.x.s des chercheur.euse.x.s comme André Orléan, Bruno Amable et Miriam Nobre.

Le Club Genevois de Débat a organisé le « Procès de Dieu », un évènement faisant suite au « Procès de l'Homme » s'étant déroulé l'année précédente. Au cours de cette joute oratoire, deux équipes constituées d'étudiant.e.x.s et d'avocat.e.x.s du barreau de Genève se sont affrontées publiquement, départagées par un jury.

L'AEFLE (Association des étudiants en Français langue étrangère) a pris part avec le soutien de la Commission à l'organisation de la deuxième soirée « Français : Langue d'intégration », une rencontre ayant pour but la réflexion et l'échange autour de l'apprentissage du français et de son rôle dans l'intégration à Genève. Cette soirée a notamment été l'occasion pour des personnes migrantes de partager leur vécu quant à l'apprentissage du français.

L'AEEG (Association des Étudiant.e.x.s en Études Genre) a organisé une projection du film *No Más Bebés*, un documentaire traitant du parcours de femmes migrantes mexicaines et de leur stérilisation forcée suite à leur accouchement en terres nord-américaines. La projection a été suivie d'une table ronde en présence de deux doctorantes en études genre à l'Université de Genève.

3.2 Théâtre, spectacles et expositions

La LAITUGE (Ligue Amateur d'Improvisation Théâtrale Genevoise) a organisé avec le soutien de la CGTF un festival d'improvisation théâtrale intitulé *Fumigene*. Divisé en deux soirées, cet évènement a vu s'affronter la LAITUGE et le PIP, l'équipe de théâtre improvisé de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.

Uni Art (Association gérant une plateforme numérique dédiée à la promotion des créations artistiques étudiantes) a mis en place l'exposition *Club Image*, regroupant des créations

artistiques étudiantes. La même association a également organisé la quatrième édition de ses soirées *Uni Art fait son live*. L'évènement a regroupé plus de 300 personnes, avec des performances variées, entre autres des concerts et une représentation d'un magicien.



L'exposition « Club Image » s'est déroulée dans le hall d'Uni Mail du 13 au 15 mai 2019 et regroupait des œuvres réalisées par des étudiant.e.x.s

3.3 Voyages d'études

Comme le montre le graphique en début de section, les voyages constituent la part la plus importante des projets financés par la CGTF. Ils constituent en effet 27% des subventions extraordinaires accordées, et 35% en termes de montant.

Les voyages d'études représentent une véritable plus-value dans un parcours étudiant. En plus d'offrir une expérience humaine enrichissante, ils permettent souvent d'apporter une illustration concrète au contenu des cours. Malheureusement, un projet de voyage ambitieux s'accompagne très souvent d'un coût de participation élevé. L'aide financière de la Commission (entre autres) permet de réduire la charge pesant sur les étudiant.e.x.s, et ainsi de limiter l'impact des inégalités économiques sur l'expérience étudiante. s

Durant l'exercice 2018-2019, la CGTF a accordé 22 subventions concernant des voyages. Ont notamment pu être réalisés les projets suivants :

- JCM (Jeune Chercheurs Médiévistes) – Ecosse
- AEHG (Association des Étudiants en Histoire Générale) – Lisbonne
- AESPRI (Association des Étudiant-e-s en Science Politique et Relations Internationales de l'Université de Genève) – Marrakech
- MSOGSI (Master Students Organization of the GSI) – Istanbul

3.4 Journaux et parutions

Les journaux, brochures et parutions constituent une exception à la pratique de la Commission concernant le matériel pérenne (voir 5.2). La CGTF considère en effet que les publications réalisées par et pour les étudiant.e.x.s constituent un enrichissement essentiel à la vie associative et culturelle de l'Université de Genève. Durant l'exercice 2018-2019, plusieurs projets de ce type ont reçu le soutien de la Commission :

La CGTF a soutenu la CUAE (Conférence Universitaire des Associations d'Etudiant.e.x.s, faîtière et syndicat étudiant de l'Université) dans la réalisation de son agenda et guide, distribué gratuitement aux étudiant.e.x.s.

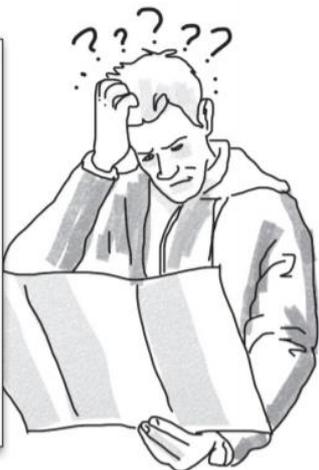
EKPHRASIS (Groupe d'étudiant-e-s en histoire de l'Art) a réalisé une nouvelle édition de sa revue *Fraicheur Létale*. Distribuée gratuitement et réalisée intégralement par des étudiant.e.x.s de l'Université de Genève, elle regroupe des articles, interviews, dessins, poèmes ou textes ayant trait à l'art au sens large.

L'AESPRI publiera fin 2019 le 23^{ème} numéro de sa revue *International Ink*, intitulé « Et demain ? » et portant sur la question de la crise environnementale.

15

**CHECK-LIST
DE LA RENTRÉE**

- Lire l'agenda-guide de la CUAE
- Lire le règlement d'études
- Lire le plan d'études
- Contrôler si on peut se faire exonérer des taxes d'études (voir p. 22)
- S'inscrire à l'espace de cours sur chamilo.unige.ch
- S'inscrire à l'association étudiante de sa filière via les plaquettes
- Faire son inscription officielle aux cours ET aux examens sur portail.unige.ch



JE ME SENS MALADE AVANT UN EXAMEN, DOIS-JE M'Y RENDRE ?

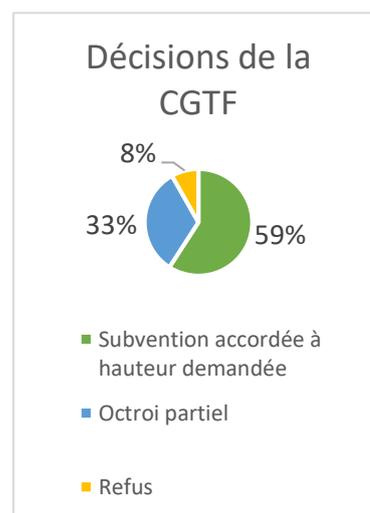
Il est important de savoir que si vous êtes malade (physiquement, psychologiquement), vous n'êtes pas tenu.e.x de vous rendre à un examen, même si vous y êtes inscrit.e.x. En principe, vous devez justifier votre absence en présentant un certificat médical au plus tard 3 jours après la date de l'examen au secrétariat ou à la doyen.ne.x de votre faculté (ATTENTION consultez votre règlement pour les détails!). En revanche, une fois que vous vous êtes présenté.e.x à un examen il va être très difficile de le faire annuler pour des raisons médicales: réfléchissez bien avant de passer une épreuve alors que vous n'êtes pas en condition de le faire!

Extrait du « guide de l'étudiante », réalisé par la CUAE. Il consiste en un agenda agrémenté d'informations utiles aux étudiant.e.x.s, et est chaque année très prisé.

4. Refus de subventions et recours

La CGTF s'efforce d'appliquer le plus strictement possible son règlement. Sur la base de ce dernier, elle est parfois amenée à refuser l'octroi de subventions, et ce pour des raisons diverses. Les motifs de refus les plus récurrents sont l'absence de lien avec les activités universitaires (art.12 al.1 du règlement de la Commission), l'achat de matériel pérenne (art.24 al.1) ou encore le non-respect du principe de proportionnalité (art.18 al.1). En cas de refus, les associations disposent de voies de recours détaillées dans l'article 30 du règlement de la Commission.

Durant l'exercice 2018-2019, la CGTF a traité 110 demandes de subventions, dont 65 ont été accordées à hauteur demandée, 36 ont été partiellement accordées et 9 ont été refusées (voir graphique ci-contre). 4 décisions ont fait l'objet d'oppositions, dont 3 ont abouti à un retour de la CGTF sur sa décision initiale. Aucune décision n'a fait l'objet de recours durant cet exercice.



5. Réflexions et actualité de la Commission

5.1 Ouverture d'un second poste de secrétaire

Lors de sa séance extraordinaire du 3 décembre 2018, la Commission a décidé de proposer une modification de son règlement, article 28, al. 2, afin de pouvoir recruter un-e deuxième secrétaire CGTF. Cette modification était motivée par une augmentation importante de la charge de travail incombant au secrétariat de la Commission, qui s'explique par :

- Une augmentation de 224% du nombre de demandes de subventions extraordinaires entre 2007 et 2018, impliquant des séances plus longues ainsi qu'un plus grand nombre de suivis de comptabilités à assurer.
- La création, réalisation, mise en place et, à terme, la gestion d'une plateforme en ligne AGORA, destinée aux étudiant.e.x.s et associations universitaires. La CGTF occupe un rôle central au sein de ce projet (voir point 5.4 du présent rapport).

Cette proposition a été soumise et acceptée par l'Assemblée de l'Université lors de la séance du 27 février 2019 (cf. PV de la séance). Un deuxième poste a donc pu être ouvert, résultant dans l'engagement de Mme Hélène Widmann (voir 1.3). À l'issue de l'exercice comptable 2018-2019, la Commission tire un bilan positif de l'ouverture de ce deuxième poste, qui confirme sa nécessité.

5.2 Règlement de la CGTF

La Commission a abordé lors de cet exercice une réflexion quant à l'actualité et la clarification de son règlement. Cette réflexion s'articule autour des points suivants :

Voyages d'études

Les demandes concernant des voyages d'études représentent, comme explicité plus haut, une part importante des subventions distribuées par la Commission. Constatant cet état de fait, la Commission a pris l'initiative de clarifier certains aspects de son règlement concernant les voyages.

- Toute association souhaitant recevoir une aide financière de la CGTF pour un voyage d'études doit au préalable adresser une demande de financement auprès de la section, du département ou de la faculté en question. Désormais, la Commission n'accorde de subvention pour les voyages d'études que sous présentation d'une décision écrite et motivée du refus ou de l'entrée en matière de financement par la section, le département ou la faculté. Se référer à l'article 22 du règlement : « [L]a Commission peut accorder des subventions partielles pour des voyages d'études, à concurrence de CHF 200.- maximum par participante. » De plus, une copie de la carte d'étudiant.e.x de chaque participant.e.x sera dorénavant demandée dans le dossier de demande de subvention pour les voyages d'études.
- La Commission tient à rappeler que les voyages permettant d'obtenir des crédits ECTS, et/ou qui y sont étroitement reliés, ne sont pas financés. La Commission estime qu'il s'agit de la responsabilité des facultés, des départements ou des sections de financer ces voyages d'études. En cas de non-entrée en matière par ces instances universitaires, et la Commission ne pouvant subventionner ce genre de voyage, nous encourageons les services sociaux de l'Université à octroyer une aide financière.
- La Commission rappelle que les associations doivent respecter le **principe de proportionnalité** (Art.18 al.1 du règlement) concernant notamment le nombre de voyages organisés, le nombre de participant.e.x.s et les moyens financiers engagés (art.

19 du règlement). En outre, le lien avec l'activité universitaire doit être au centre du projet. Enfin, au vu de s'aligner sur les prochaines directives de l'UNIGE en matière écologique, les décisions de la Commission seront orientées en conséquence.

Matériel pérenne

La Commission rappelle qu'elle ne finance pas de matériel pérenne (art. 24 al.1 du règlement). Toutefois, la Commission étant souveraine de ses décisions, elle se réserve le droit d'entrer partiellement en matière si le matériel est essentiel à la réalisation du projet et qu'il est proportionnel aux buts recherchés.

Marrainage de projets

Toute association est en droit de marrainer divers projets pour autant que l'organisation de ces derniers soit entreprise par des étudiant.e.x.s, et ait un lien avec l'activité universitaire.

Budget des projets

Les demandes de subvention doivent contenir le budget détaillé de l'ensemble de la manifestation ou du projet (art. 14 al.3 du règlement) – et non seulement la partie qui concerne la CGTF. Dans le cas contraire, elles ne seront plus acceptées en séance.

5.3 Changement de présidence

Le contrat de Mme Anuka Schubert arrivant à son terme à l'issue de l'exercice 2018-2019, la Commission désigne M. Jonas Tarazi, membre étudiant depuis octobre 2018, pour pourvoir ce poste. Il entrera en fonction au mois d'octobre 2019. La CGTF remercie chaleureusement Anuka pour son travail.

5.4 Plateforme AGORA

Lors de l'exercice 2017-2018, une réflexion avait été lancée par la Commission et ses partenaires intéressés concernant le processus d'octroi de subventions et ses améliorations possibles. Cette réflexion avait abouti au projet de plateforme fédératrice dédiée aux associations. La plateforme est actuellement mise en place par un étudiant de l'Université de Genève mandaté par le rectorat, et son lancement officiel est prévu pour début 2020. Le secrétariat de la CGTF a pris une part active à sa confection. De plus, la CGTF est désignée

comme l'organe référent et responsable de cette plateforme informatique une fois celle-là réalisée.

Cette plateforme aura pour vocation de centraliser l'activité associative. Il a parfois été soulevé que, du fait de la situation géographique de ses bureaux, la CGTF tendait à être méconnue des associations basées hors Uni Mail. Cette plateforme permettra donc d'assurer une meilleure visibilité à la Commission, afin que toute association soit informée des prestations offertes par cette dernière de manière claire et complète.

6. Conclusion

L'investissement associatif constitue un enrichissement considérable du parcours d'un.e.x étudiant.e.x. Il constitue une expérience humaine formatrice, et permet l'acquisition de capacités relationnelles et de gestion de projet, essentielles dans le monde professionnel. Les quelques exemples cités dans le présent rapport sont représentatifs de la diversité de l'activité des associations de l'Université de Genève, et de la motivation toujours grandissante des étudiant.e.x.s à y prendre part.

Le soutien tant financier qu'administratif de la Commission de Gestion des Taxes Fixes permet à l'énergie de la communauté étudiante de trouver un aboutissement concret à travers la réalisation de projets ambitieux, et ceci sans l'intervention d'organes de financement privés. Elle constitue donc un apport précieux au tissu associatif, comme en témoigne le nombre de demandes traitées.